

ATTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 AU TITRE DES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

SIRET : _____

RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION / CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél. : _____

Nous souhaitons attribuer tout ou partie du solde de notre Taxe d'Apprentissage à la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), organisme habilité à percevoir la TA au titre de ses activités en faveur de l'orientation tout au long de la vie.

Structure(s) FACE bénéficiaire(s) :	Montant attribué
Fondation FACE (structure nationale) :	€
Club FACE : Corbeil-Essonnes	€
	€
	€
	€
	€
	€
TOTAL À VERSER	€

Nouveau : Vous pouvez désormais verser l'intégralité de votre solde (13%) à FACE.

Par virement bancaire (merci d'intituler votre virement de manière explicite : « TA 2022 – Nom de l'entreprise qui attribue son solde ») sur le compte bancaire dédié :

FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE)

IBAN : FR77 1144 9000 0202 1985 7005 M93 / BIC : BDEIFRPPXXX

Par chèque à l'ordre suivant :

FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE)

SmartSide EDF – 4, rue Floréal, 75017 Paris

Si l'organisme en charge du versement est différent de l'entreprise qui attribue son solde de TA 2022, merci de préciser qui effectue le versement : _____

Fait le : _____

Signature / Cachet de l'entreprise :

Formulaire à retourner par courrier avec votre chèque ou par mail avec un justificatif de virement bancaire à l'adresse : e.pettinella@facecorbeil.fr